

Session budgétaire
Jeudi 15 et Vendredi 16 décembre 2011
à partir de 9 heures

Le Conseil Général de la Côte-d'Or vote son

Budget 2012

Salle des Séances
53 bis, rue de la Préfecture
Dijon

Un budget de vérité, réaliste et responsable

Le budget 2012 s'inscrit dans une actualité contrainte. L'incertitude de la sortie de crise de la zone euro, le poids des dettes publiques, les plans d'austérité successifs des pays européens conduisent à un environnement défavorable pour la croissance, l'offre de crédits et le système bancaire.

Pour autant dans ce contexte, la majorité départementale du Conseil Général présidé par François SAUVADET a construit ce budget de vérité, réaliste et responsable.

Préparé en toute transparence, le budget du Conseil Général est :

- **Un budget sain**, avec une dette maîtrisée et des dépenses de fonctionnement contrôlées.
- **Un budget garant des grandes solidarités**, cœur de métier de notre institution.
- **Un budget engagé en faveur de nos partenaires** de proximité, les communes.
- **Un budget d'évaluation** afin de rester innovant et de répondre aux attentes des Côte-d'oriens.

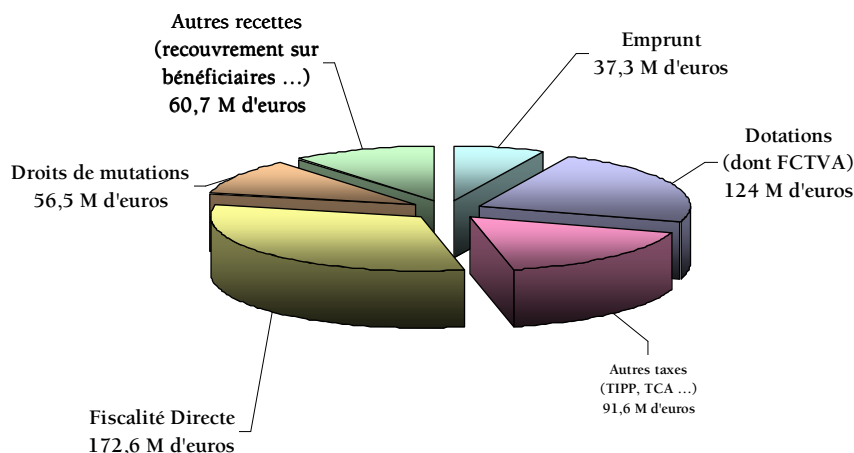
Ces priorités sont affichées et assumées. Par ce budget, le département de la Côte-d'Or réaffirme donc pleinement son rôle de catalyseur en cette période de crise tant auprès des territoires que des côte-d'oriens les plus fragiles.

L'essentiel :

- ✚ BP 2012 : 542,7 M d'€
- ✚ Progression contenue des dépenses de fonctionnement : + 2%
- ✚ Evolution des taux de fiscalité 2004-2010 : 13,4 % contre 22,4 % pour l'ensemble des départements.
- ✚ 243,9 M d'€ d'aide pour les Côtes-d'oriens les plus fragiles
- ✚ Le coût des 3 principales prestations à la personne (RSA / APA / PCH) s'élève à 90,5 M d'euros
- ✚ 30 M d'€ d'aide aux communes

En recette :

Budget 2012 Recettes 542,7 millions d'euros



Un endettement sain et maîtrisé au service de l'investissement

L'encours de la dette au 31 décembre 2010 est de 278,2 millions d'euros, soit 522 € par habitant. Notre dette par habitant reste la plus faible de Bourgogne.

Nous n'avons souscrit aucun prêt structuré alors qu'en moyenne, les autres départements y ont recouru pour 16 % de leur encours. Grâce à cela et à des taux d'emprunt faibles, l'annuité 2010 de notre dette a été bien inférieure à celle des départements voisins.

Une pression fiscale modérée

En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, seul taux désormais voté par le Conseil Général, le taux applicable en 2011 est le plus bas des départements bourguignons.

La Côte-d'Or demeure parmi les départements les moins imposés en matière de fiscalité directe : la charge fiscale directe par habitant s'élevait à 340 en 2010 tandis que la moyenne nationale était de 375.



Ce qu'il faut retenir :

- L'évolution des taux de fiscalité 2004-2010 du Conseil Général de la Côte-d'Or est l'un des plus faibles de France : 13,4 % (base 100 en 2004) contre 22,4 % pour l'ensemble des départements.
- L'ensemble de la dette du Conseil Général est classée 1A soit la note maximale de sécurité selon la charte de bonne conduite dite charte de GISSLER.

En savoir plus sur ... la Réforme fiscale, de nouvelles ressources en 2011

Depuis cette année, le paysage fiscal est modifié par la suppression de la taxe professionnelle. Pour compenser cette suppression en 2010, l'Etat a transféré aux collectivités certaines de ses recettes propres, complétées par des dotations budgétaires.

En 2010, le Conseil Général :

- ⇒ a continué de percevoir le produit des 3 impôts des ménages
 - Taxe d'habitation
 - Taxe sur le foncier bâti
 - Taxe sur le foncier non bâti
- ⇒ a reçu une compensation relais de l'Etat à la place du produit de la TP

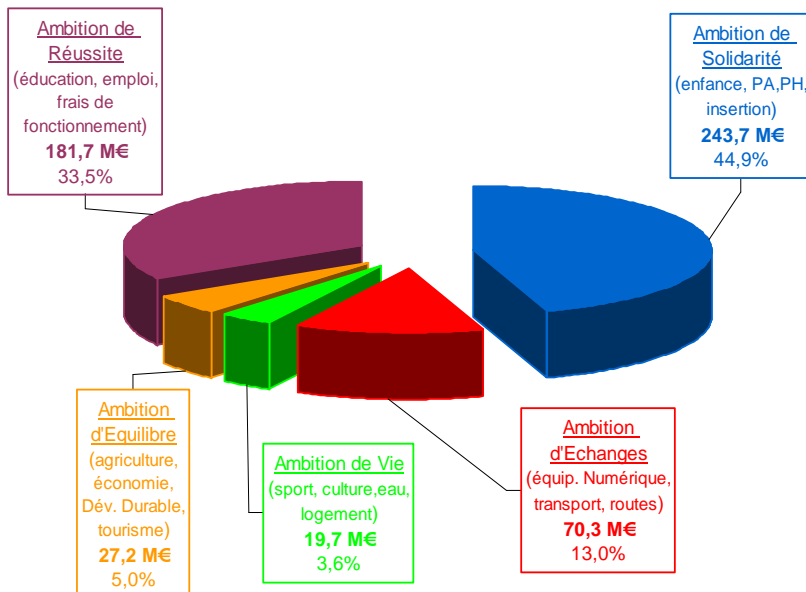
En 2011, des ressources nouvelles

Conformément à la réforme fiscale, le Conseil Général ne percevra plus les 4 taxes locales à partir de 2011.

⇒ Il continuera de percevoir *la taxe sur le foncier bâti*. La taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti seront perçues par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), c'est-à-dire les communautés de communes ou d'agglomération, SIVU, SVOM...

⇒ Pour compenser cette perte de ressources, le Conseil Général percevra de nouvelles ressources fiscales : *Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)*, *imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)*

En dépense :



Priorité aux solidarités

Créateur de liens grâce à sa proximité et un maillage de ses services sur l'ensemble du territoire, le Conseil Général de la Côte-d'Or poursuivra en 2012, son engagement afin que la solidarité s'exerce au plus près de ceux qui en ont besoin.

243,9 M d'euros : c'est le budget 2012. Il est en hausse de 2,4 % par rapport à 2011

Enfance : 68,3 M d'euros

Insertion : 42,6 M d'euros

Personnes âgées : 70,6 M d'euros

Personnes handicapées : 62,2 M d'euros

Ce qu'il faut retenir :

Les 3 principales prestations à la personne (le RSA, l'Allocation personnalisée d'autonomie et la Prestation de compensation du handicap) s'élèvent à 90,5 M d'euros, soit + 1,8 % (comparé au budget primitif 2011).

- RSA : 37,8 M d'€
- APA : 41,8 millions d'€
- PCH : 10,9 millions d'€

L'aide aux communes, nos partenaires de proximité.

En savoir plus sur ... Le plan village Côte-d'Or

Afin de conforter les projets communaux, préserver le tissu économique local et dans la continuité des plans de soutien mis en place depuis 2009, le dispositif « Village Côte-d'Or » permet aux communes de présenter une opération d'investissement sur leur patrimoine.

Ainsi, dans la continuité des plans de soutien mis en place depuis 2009, il est proposé d'accompagner les communes dans leurs projets d'investissements les plus courants en leur permettant, pour celles qui le souhaitent, de présenter une opération d'investissement sur leur patrimoine.

Un projet par territoire communal concernant la voirie ou le cadre bâti serait susceptible de bénéficier d'une subvention calculée au taux de 50 %, sur la base d'un montant éligible plafonné à 10 000 €, au titre de l'année en cours.

Chiffres clés

Crédit global : 600 000 euros + 400 000 euros

Le choix d'un investissement recentré sur nos priorités

De 2008 à 2011, le Conseil Général s'est engagé dans des projets ambitieux, qu'il a financé seul ou très largement cofinancé : LiNo, LGV, Muséoparc d'Alésia, la D903 bis entre Dijon et Is-Sur-Tille.

Ces investissements exceptionnels ont représenté **110 à 120 millions ces trois dernières années**.

Avec le budget 2012, nos investissements sont recentrés, en premier lieu, sur l'accompagnement des territoires au travers des contrats AmbitionS Côte-d'Or et des aides sectorielles. Un volume de crédits de 29,7 M € est prévu dans ce domaine, soit autant qu'en 2010 (29,5 M€).

Pour 2012, l'entretien et la sécurité sur les routes de Côte-d'Or constitue également un axe d'intervention prioritaire. A ce titre, le programme des couches de roulement est reconduit au niveau du budget 2011, soit 13,5 M€ (pour mémoire, ce programme était en augmentation de + 30 % en 2011 par rapport à 2010 où il s'établissait à 9,4 M€).

En 2012, de grands projets pour la Côte-d'Or

Parmi les projets d'équipements structurants, figurent notamment au projet de budget 2012 :

- **le solde des financements du centre d'interprétation du MuséoParc**, les travaux de voirie et les fouilles archéologiques préventives (3,4 M€) ;
- **la restructuration du collège Georges Brassens à Brazey-En-Plaine** (2,3 M€), rendue nécessaire par les modifications de la sectorisation du Val de Saône ;
- **la réalisation d'un premier ouvrage à Fenay** pour la liaison du sud dijonnais (0,5 M€)
- **les opérations de requalification de la RD 905 à Talant** en accompagnement des travaux de la LiNo (0,8 M€)
- **les travaux sur les ponts** rétablissant les routes départementales sur l'A38 (0,4 M€)
- la participation du Conseil Général aux **travaux de la LGV branche Est** (2 M€), de l'aéroport Dijon-Bourgogne (0,6 M€), de la LiNo (2 M€) ;
- **les travaux de l'ASF de Talant** assurés en maîtrise d'ouvrage par Orvitis (1,3 M€)
- **le contrat d'agglomération de Dijon** (3,9 M€) ;
- les subventions pour les travaux d'amélioration et de mises aux normes dans les **établissements accueillant des personnes âgées** (0,6 M€).



Ambition de solidarité :
243,7 millions d'euros soit 2 % de plus qu'en 2011

Préserver le temps de l'enfance : 68,3 millions d'€

Elle représente près de 28 % des dépenses totales :

- Actions de prévention : 2,2 millions d'€
- Actions de protection : 62 millions d'€ dont 57,4 millions d'€ consacrés à l'accueil des enfants en établissement ou en famille
- Actions éducatives : 3,4 millions d'€

Une dignité sociale partagée : 42,6 millions d'€

Avec son programme « AmbitionS Côte-d'Or », le Conseil Général a fait de l'insertion sociale et professionnelle l'une de ses premières priorités.

- **RSA** : 37,8 millions d'€
- **Actions d'insertion sociale par l'économie, la santé et l'accompagnement** : 4 millions d'€
- **Accompagnement social des jeunes de - de 25 ans** : 400 000 €

Du maintien à domicile à l'hébergement de nos aînés : 70,6 millions d'€

La prise en charge des aînés les plus dépendants est un souci majeur pour le Conseil Général qui a aussi la volonté de maintenir à domicile ceux qui le souhaitent. C'est le 1^{er} poste en termes de budget, des actions envers la solidarité.

- Budget 2011 consacré à l'APA : 41,8 millions d'€
- Aide sociale pour les personnes âgées résidents dans un établissement. Budget 2012 : 25,6 millions d'€

Assumer le droit à la différence des personnes en situation de handicap : 62,2 millions d'€

Le Conseil Général offre une réponse individualisée à chaque personne en situation de handicap pour l'accompagner sur le chemin de l'emploi et favoriser son intégration.

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est versée depuis fin 2006 aux personnes handicapées. Elle est aussi versée aux enfants depuis avril 2008.

La charge financière en matière d'hébergement en établissement est évaluée à 44,9 millions d'€

**Ambition d'échanges :
70,4 millions d'€**

En 2012, 70,4 millions d'€ seront consacrés à tous les types d'échanges : numériques, routiers, ferroviaires, fluviaux ou aériens. Sur cette masse, 31 millions d'€ sont des investissements. L'objectif prioritaire est la sécurité des usagers.

Un département qui rapproche les territoires : 3,2 millions d'€

Le Conseil Général continuera à se mobiliser pour les projets qui contribuent à l'aménagement du territoire Côte-d'Or et à son rayonnement vers l'extérieur et notamment les infrastructures de communication.

- 2 millions d'€ consacrés au financement de la LGV Rhin-Rhône branche Est et 300 000 euros pour le dernier versement de l'atelier de maintenance des TER
- 800 000 d'€ consacrés aux travaux du projet Renaissance de l'aéroport Dijon Bourgogne (600 000 d'€ pour les travaux d'investissement et 200 000 euros pour les frais de fonctionnement)

Bouger pour vivre : 51,6 millions d'€

La qualité des voiries et celle des déplacements contribuent à la qualité de vie de l'ensemble des Côte-d'Oriens.

Transport

Le Conseil Général consacrera 28,7 millions d'€ aux transports en autocar dont 22,8 millions d'€ pour les transports scolaires et 5,7 millions d'€ pour les transports non scolaires.

Voirie

13,3 millions d'€ pour l'amélioration et l'entretien des 6 000 km de routes départementales et la création de nouvelles liaisons routières.

Par ailleurs, 7,7 M€ seront inscrits pour les routes nationales et communales, dont :

- 4,8 M€ pour le Fonds cantonal de développement territorial
- 2 M€ pour la Liaison Nord Dijonnais (LiNo)
- 400 000 € pour la mise en œuvre du volet d'aide aux travaux de voirie communale du programme Village Côte-d'Or.

La sécurité à toute vigilance : 15 millions d'€ (voir annexe)

Le maintien en bon état des routes constitue un facteur important en matière de sécurité des usagers. La mise en œuvre des programmes d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental reste par conséquent une priorité absolue du Conseil Général.

Ambition de vie :
19,7 millions d'€

Le sport sur tous les fronts : 2,4 millions d'€

2011 sera l'année de mise en œuvre du schéma départemental Sports 21 approuvé en session, le 2 juillet 2010.

Désormais, la politique départementale sportive du Conseil Général de la Côte-d'Or s'articule autour de 2 axes : l'égal accès de tous les Côte-d'Oriens au sport et l'élargissement et la diversification de l'offre sportive :

- Aide au sport de masse : 500 000 €
- Subventions pour le sport de haut niveau : 1,3 million d'€
- Financements de nouveaux équipements sportifs : 500 000 €

La culture, trait d'union de la Côte-d'Or : 3,7 millions d'€

La culture doit être ouverte et accessible à tous. C'est pourquoi le Conseil Général a fait le choix, alors que la culture ne fait pas partie de ses compétences propres, de maintenir ses crédits pour :

- Les associations ou organismes œuvrant dans le domaine culturel : 1,3 million d'€
- La lecture publique : 600 000 € dont 300 000 € pour le fonctionnement de la médiathèque Côte-d'Or et 200 000 € pour les aides aux bibliothèques municipales
- Le fonctionnement des archives départementales : 100 000 €
- Les travaux sur les édifices classés en maîtrise d'ouvrage publique : 500 000 €
- 700 000 € sont inscrits pour la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques

Le logement, un enjeu vital : 5,2 millions d'€

Le Conseil Général en lien avec ORVITIS, s'inscrit dans une politique active en matière de logement. La gestion du Fonds de solidarité logement est désormais intégrée au sein des services du Conseil Général :

- Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de 2007 à 2012 : 1,7 millions d'€ sont inscrits au budget primitif en 2012
- Le fonds de solidarité logement représente 2 millions d'€
- Restructurations dans les zones de redynamisation urbaine : 1,4 million d'€



Une impérative prise de conscience de l'eau : 8,2 millions d'€

L'eau ne fait pas partie des compétences obligatoires du Conseil Général. Ce dernier la place pourtant au cœur du programme « AmbitionS Côte-d'Or », avec pour priorités l'alimentation en eau potable et à la protection de la ressource.

Pour répondre à ces objectifs, le Conseil Général accentue son aide aux collectivités (pour la réalisation de travaux d'assainissement, la protection des captages...) :

**Ambition d'équilibre :
27,2 millions d'€**

L'équilibre et le développement des divers bassins d'emploi, de vie, l'évolution démographique des territoires côte-d'oriens reposent sur les interventions volontaristes du Conseil Général pour soutenir l'agriculture, le secteur économique, la protection des milieux naturels et la promotion touristique de la Côte-d'Or.

Une agriculture valorisée : 2,8 millions d'€

Aménagement rural : Le Conseil Général consacrera en 2012, 400 000 € à l'aménagement rural.



Soutien à l'activité agricole : à travers les aides aux filières bovine (engraissement et génétique) et ovine, à la protection de l'eau en milieu agricole et par le financement des actions de prophylaxies qui regroupent à la fois des aides directes aux éleveurs et la prise en charge partielle du coût des analyses effectuées par le Laboratoire Départemental. L'accord-cadre entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général de la Côte-d'Or pour la période 2009 - 2013 est inscrit pour 0,3 M€

Un avenir durable : 12,8 millions d'€

25 contrats « AmbitionS Côte-d'Or » ont été approuvés et leur mise en œuvre est en phase opérationnelle. Compte tenu des échéanciers portés, 8,6 M€ de crédits de paiement sur les autorisations de programme ouvertes dans le cadre de ces contrats figurent au projet de budget.

Les interventions du Conseil Général de la Côte-d'Or en matière de protection de l'environnement sont multiples. Elles concernent notamment, l'aménagement et la restauration des rivières, la gestion des déchets ménager, la gestion des espaces naturels sensibles, le domaine forestier, la maîtrise de l'énergie ...

Pour une nouvelle politique économique : 2,1 millions d'€

L'emploi est au cœur des préoccupations du Conseil Général de la Côte-d'Or. La politique menée en la matière vise le maintien et la création d'activités et d'emplois sur le territoire.

En 2012 :

- Poursuite de la participation du Conseil Général aux projets menés par les pôles de compétitivité Vitagora et Pôle Nucléaire de Bourgogne (400 000 €)

Une destination touristique de choix : 9,5 millions d'€

- MuséoParc Alésia et conservation : 3,4 M€
- Tourisme : 2,7 millions d'€
 - Aide à l'équipement touristique des collectivités et des professionnels (600 000 €)
 - Subvention d'équilibre à l'agence de développement touristique Côte-d'Or Tourisme (1,5 million d'€).
 - Un crédit de 300 000 € est inscrit pour le financement d'équipements et de partenariat d'activités de loisirs de nature.
 - Une somme de 200 000 € est prévue pour l'entretien et l'aménagement des pistes cyclables.



**Ambition de réussite :
181,7 millions d'€**

Cinquième grande ambition du Conseil Général : la réussite, car il s'agit d'offrir à l'ensemble des Côte-d'Ors un service public d'excellence.

L'éducation : une chance donnée à tous : 18,8 millions d'€

Les efforts du Conseil Général pour que chaque collégien de Côte-d'Or puisse avoir accès à la connaissance dans les meilleures conditions.

Le Conseil Général s'est engagé en 2010 à établir un état des lieux complet sur les collèges pour mettre en place en 2011 une politique d'investissement efficace et ciblée notamment sur le plan de la Haute Qualité Environnementale.

- **Travaux de sécurité et d'aménagement dans les collèges** : 4,4 millions d'€ dont 2,2 millions d'€ pour la restructuration du collège de Brazey-En-Plaine
- 1,5 M€ pour les dépenses d'équipement mobilier des collèges
- 1,3 M€ pour le programme de constructions scolaires du premier degré
- 10 M€ pour les dotations de fonctionnement des collèges publics (7,3 M€) et privés (2,7 M€)

L'emploi au cœur de l'action : 2,6 millions d'€

Toutes les priorités du Conseil Général sous-tendent une action forte en faveur de l'emploi : partenariats pour les publics en insertion, actions concrètes de recherche d'emploi durable pour les personnes souffrant de handicap :

- Financement des contrats d'avenir et contrat d'insertion professionnel revenu minimum d'activité : 400 000 € (soit 27 conventions)
- Financement des emplois tremplins : 300 000 €
- Contrat unique d'insertion : 1,8 million d'€ (soit 388 contrats d'accompagnement et près de 580 contrats initiative emploi)

Un service public d'excellence : 127,1 millions d'€

- Sécurité des personnes et des biens : 17,7 millions dont :
 - Participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 17,5 millions d'€
- Rémunération du personnel du Conseil Général + moyens d'administration générale : 102,8 millions d'€
- Opérations majeures sur le patrimoine départemental (7,1 millions d'€)

L'engagement d'une fiscalité maîtrisée : 33,8 millions d'€

ANNEXES

Le Conseil Général, partenaire des communes

Un accompagnement affirmé des territoires avec les contrats AmbitionS Côte-d'Or

Dispositif majeur du Conseil Général, les contrats « AmbitionS Côte-d'Or » constituent **la concrétisation d'une politique ambitieuse d'aménagement et de développement durable du territoire** pour un développement équilibré entre les zones urbaines et rurales.

Les contrats AmbitionS Côte-d'Or sont signés en priorité avec les communautés de communes, partenaires privilégiés du Conseil Général. Un an et demi après leur mise en place, la quasi totalité des communautés de communes ont fait part de leur volonté de s'inscrire dans ce dispositif.

Pour leur mise en œuvre, le Conseil Général consacre :

- **123 millions d'euros** sur 5 ans en direction des territoires ruraux
- **24 millions d'euros** sur 5 ans pour la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud
- **55 millions d'euros** sur 5 ans pour la communauté d'agglomération du Grand Dijon

Chiffres clés

Attributions de subventions : quatre opérations de quatre contrats pour un montant total de 619 404,07 €.

Le facteur d'entraînement des Contrats AmbitionS Côte-d'Or est de 1 à 3 : 1 euro dépensé génère 3 euros d'investissement dans les territoires concernés

A ce jour, 25 contrats ont été signés. Deux contrats sont en cours de négociation en vue d'une adoption en 2012.

Contrat avec la communauté d'agglomération de Beaune, cote et sud

Le contrat « AmbitionS Côte-d'Or » avec la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud, s'élève à 24 114 562,00 €

Cette enveloppe inclut notre participation au projet de rocade pour lequel le Conseil Général de la Côte-d'Or sera maître d'ouvrage et qui fait l'objet d'une autorisation de programme spécifique.

Contrat avec la communauté d'agglomération du Grand Dijon

Le contrat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, adopté le 20 décembre 2009, fait l'objet d'une autorisation de programme d'un montant total de 14 M€ sur cinq ans pour les grands équipements, et d'un volet communal.

Une autorisation de programme de 20 M € a été également créée afin de financer les travaux d'aménagement liés au tramway.

Attributions de subventions pour quatre opérations inscrites dans quatre contrats « AmbitionS Côte-d'Or » pour un montant total de 619 404,07 €.

Contrat avec la communauté de communes du pays chatillonnais

Cette attribution concerne l'aménagement et la mise en conformité de deux terrains de football à Aignay-Le-Duc pour lesquels une subvention de 65 236,06 € pour un montant total HT de travaux de 171 059,97€.

Contrat avec la communauté de communes du pays d'Arnay

Cette attribution concerne la création d'un dojo et l'installation d'une chaufferie bois à Arnay-Le-Duc pour une subvention de 350 000,00 €

Contrat avec la communauté de communes du pays d'Alesia et de la seine

Cette attribution concerne la création d'une école maternelle à Darcey pour laquelle une subvention de 174 000,00 €

Contrat avec la communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon

Cette attribution concerne l'extension du restaurant scolaire et l'aménagement d'un centre de loisirs sur la commune d'Is-Sur-Tille pour lesquels une subvention de 30 168,01

Le Conseil Général, actif pour la sécurité routière
Priorité à la sécurité routière
Politique de mise en sécurité des passages à niveau en
Côte-d'Or

Dans le cadre de la politique de mise en sécurité des passages à niveau situés sur routes départementales, la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) et le Conseil Général de la Côte-d'Or avaient conclu en 1986 une convention cadre portant sur un programme de suppression de passages à niveau (PN).

Achevé en 2006 par la suppression du passage à niveau n° 5 (PN5) à Longvic, ce programme de sécurisation a été complété par le projet de suppression du PN 11 sur la commune de Ruffey-Les-Echirey par délibération du 1er octobre 2007.

A la suite de l'accident d'ALLINGES survenu le 2 juin 2008, la circulaire du 11 juillet 2008 demande l'engagement d'une campagne d'inspection de sécurité des passages à niveau sur le réseau ferré national.

Chiffres clés

Bilan de l'inspection de sécurité, sur 46 passages à niveau du département :

- 3 sont jugés préoccupants,
- 43 sont jugés non-préoccupants.

Programme d'étude et de travaux

Au terme de cette inspection, le Conseil Général de la Côte-d'Or organise une phase de concertation avec RFF et les services de l'État pour arrêter en commun le programme de traitement de la sécurité à mettre en œuvre sur l'ensemble des passages à niveau du département. Les choix techniques envisagés pour améliorer la sécurité s'orientent essentiellement sur des travaux de signalisation et des aménagements ponctuels au droit des PN :

- . renforcer le signalement du danger induit par le PN,
- . mieux marquer le PN dans son environnement,
- . améliorer le confort lors du passage,
- . éviter les franchissements en chicane,
- . marquer l'arrêt des véhicules,
- . percevoir les feux clignotants en lumière rasante,
- . réduire les vitesses d'approche.

Le programme sera approuvé dans le cadre de conventions particulières de financement entre l'État, RFF et le Conseil Général de la Côte-d'Or. Une première estimation aboutit à un montant d'environ 120 000 € pour traiter les 36 passages à niveaux nécessitant des interventions simples. Cette somme serait cofinancée à hauteur de 50 % par RFF et l'État, voire, ponctuellement, par certaines communes et le Conseil Régional de Bourgogne. Des conventions particulières de financement seront à chaque fois soumises à votre délibération. Le présent protocole envisage un étalement de 5 ans pour réaliser les travaux correspondants.

Le Conseil Général, bouger pour vivre

Maintien de la gratuité des transports scolaires

L'évolution du réseau Transco pour septembre 2012 concernera principalement le renouvellement des lignes régulières 60 Dijon / Gevrey-Chambertin, 44 Dijon / Nuits Saint Georges / Beaune, 72 Beaune / Arnay-Le-Duc / Saulieu Et 74 Beaune / Seurre.

Le calendrier de remise en consultation de ces délégations de service public prévoit une phase de consultation des quarante-quatre maires et neuf Conseillers Généraux concernés, ainsi que la Région Bourgogne et la Communauté d'agglomération Beaune Côte-et-Sud.

Ainsi, vingt communes ont retourné le questionnaire et les Conseillers Généraux ont été rencontrés entre le 26 octobre 2011 et le 9 novembre 2011, permettant des échanges fructueux sur les attentes des territoires concernés.

Au-delà de ces ajustements, le Conseil Général entend maintenir deux mesures fortes :
le ticket au tarif unique de 1.5 € partout en Côte-d'Or
la gratuité du transport scolaire

En outre, le Conseil Général de la Côte d'Or a ajusté les horaires des lignes 770 et 73 pour qu'ils coïncident avec les nouveaux horaires des TER et des TGV en gare de Montbard

Chiffres clés

Budget annexe TRANSCO : 30 696 021 € (sections d'investissement et de fonctionnement confondues)-

Budget départemental : 30 656 948 €

Avis du Conseil Général de la Côte-d'Or sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie

En application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, l'État et la Région Bourgogne doivent élaborer un Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE).

L'État et la Région ont arrêté les principales orientations du schéma à partir d'un état des lieux enrichi par des échanges menés lors de séminaires et d'ateliers de co-construction. L'objectif global retenu et proposé par l'État et la Région dans ce SRCAE est d'atteindre les "3x20" en Bourgogne.

Le Schéma Régional propose, pour la Bourgogne, une part prépondérante de l'éolien dans l'atteinte des 23 % d'énergies renouvelables (ENR) soit environ 600 mâts. Cette part importante de l'éolien n'est pas sans conséquence pour les territoires de la Côte d'Or.

De nombreux projets ou zonages de protection représentent, pour la Côte d'Or, des secteurs très sensibles qui devraient être considérés comme des zones d'exclusion au développement de l'éolien du fait des enjeux patrimoniaux qu'ils représentent, tant sur le point archéologique, paysager qu'écologique.

Dans ce contexte, le Conseil Général de la Côte d'Or émettra un avis réservé au SRCAE en raison du trop fort développement de l'éolien comme énergie prépondérante dans le cadre de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables. Le développement des autres énergies doit donc être recherché en veillant à une meilleure répartition qui prendrait en compte la ressource tout en veillant à l'équilibre des usages et des territoires.